



BULLETIN

DÉPARTEMENTAL

OFFICIEL

DÉPARTEMENT DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance du vendredi 21 mars 2008

<http://www.paris.fr>

(La séance est ouverte à dix heures quarante minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance).

Ouverture de la séance.

M. le PRÉSIDENT.- La séance du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général est ouverte.

C 1 G – Composition de la Commission permanente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général.

M. le PRÉSIDENT.- Je vais tout d'abord soumettre à votre approbation un projet de délibération relatif à la composition de la Commission permanente.

Je vous en donne lecture.

“Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, vu les articles L.3122-4 et 3122-5 du Code général des Collectivités Territoriales,

Délibère :

La Commission permanente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général est composée du Président, de quatre vice-présidents et de 11 membres”.

Je mets ce projet aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté (2008, C 1 G).

Election des vice-présidents et des membres de la commission permanente.

M. le PRÉSIDENT.- La désignation des membres de la commission permanente est réalisée à la proportionnelle. J'en informe nos nouveaux collègues que je salue avec beaucoup d'amitié.

Pour pouvoir procéder à l'élection des vice-présidents et membres de cette commission, la liste des candidats à ces postes est affichée derrière la tribune. La réglementation prévoit que cette Commission permanente peut être constituée par consensus. C'est ce que je souhaite.

Si une heure après la décision du Conseil général relative à la composition de la Commission permanente, une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir - je pense d'ailleurs que ce sera le cas puisque nous le faisons à la proportionnelle, et que, conformément aux dispositions légales elles recueillent l'assentiment de tous - ces nominations prendront effet dès que je vous en donnerai lecture.

Cela signifie que nous éviterons un vote.

Je vous précise que les désignations pour le Conseil général sont faites à la proportionnelle concernant la Commission permanente et les vice-présidents.

Dans le cas où nous serions tous d'accord, le processus formel de l'appel des votants, du dépouillement, etc. serait évité.

J'en profite pour présenter notre Secrétaire générale du Conseil de Paris, Mme BLANCHARD, ainsi que son adjoint Pierre BLANCA.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

Dans le cas contraire, conformément à la réglementation en vigueur, également affichée derrière la tribune, nous devons procéder à un vote au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel pour la constitution globale de la Commission permanente.

Je suspends la séance du Conseil général. Nous y revenons, cela fait partie des charmes du Conseil de Paris !

(La séance, suspendue à dix heures quarante trois minutes, est reprise à onze heures cinquante cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, président).

Suspension et reprise de la séance.

M. le PRÉSIDENT. – La séance du Conseil général est reprise.

Election des vice-présidents et des membres de la commission permanente (suite).

M. le PRÉSIDENT. - Nous sommes au Conseil général.

La liste des vice-présidents et des membres de la Commission permanente a été affichée dans le respect des règles.

Y a-t-il des observations ?

Il n'y en a pas.

Je vous donne lecture de cette liste.

Les vice-présidents à la proportionnelle sont : M. Christian SAUTTER, Mmes Giselle STIEVENARD, Olga TROSTIANSKY et M. Pierre CHARON.

Les membres sont : MM. Gilles ALAYRAC, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Marie-Claire CARRÈRE GÉE, Sandrine CHARNOZ, M. René DUTREY, Mme Marie-Laure HAREL, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Georges SARRE, Mme Claude-Annick TISSOT.

Aucune autre candidature ne s'étant manifestée, c'est donc adopté à l'unanimité. Cela commence bien.

2008, SGCP 1 G – Délégation du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au président du Conseil de Paris dans les conditions de l'article L. 3121-22 du code général des collectivités territoriales sur les matières visées aux articles L. 3211-2, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-12-1 du même code.

M. le PRÉSIDENT. - Je soumetts à présent au vote, conformément à l'article L.31-21-22 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi du 13 août 2004, le projet de délibération relatif à la délégation par le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général au président du Conseil de Paris, dans les conditions de l'article L.31-21-22 du Code général des collectivités territoriales. Ce document vous a également été adressé.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté (2008, SGCP 1 G).

Clôture de la séance.

M. le PRÉSIDENT. - Avant de lever la séance, je vais vous rappeler d'abord que le samedi 29 mars après-midi, il y aura l'élection des maires d'arrondissement et sans doute des maires adjoints d'arrondissement.

Je voudrais vous informer que la prochaine séance du Conseil de Paris aura lieu sans doute sur plusieurs jours, le lundi 21 avril et le mardi 22 avril.

Je vous propose maintenant que nous déjeunions ensemble - pas tout de suite quand même, d'ici une demi-heure, trois-quarts d'heure dans le salon des Arcades. Donc voilà, je vous propose que nous prenions ce premier déjeuner ensemble dans une demi-heure environ.

Merci beaucoup.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures).

Liste des membres présents :

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE GÉE, MM. Pierre CASTAGNOU, Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Melle Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Marie-Thérèse ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme

Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Christine LAGARDE, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-Baptiste MENGUY, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIE, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Mme Marielle de SARNEZ, MM. Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, MM. Philippe TORRETON, Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusé : M. Pierre LELLOUCHE.

Sommaire

Ouverture de la séance.	14
C 1 G – Composition de la Commission permanente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général. .	14
Election des vice-présidents et des membres de la commission permanente.	14
Suspension et reprise de la séance.	14
Election des vice-présidents et des membres de la commission permanente (suite).	14
2008, SGCP 1 G – Délégation du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au président du Conseil de Paris dans les conditions de l'article L. 3121-22 du code général des collectivités territoriales sur les matières visées aux articles L. 3211-2, L. 3221-11, L. 3221-12et L. 3221-12-1 du même code.	14
Clôture de la séance.	15
Liste des membres présents	15

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Gisèle BLANCHARD